



## ASSOCIATION « Les Z'amis du Lié »

EHPAD Louis Morel

13 rue de la clôture neuve

22150 PLOEUC LHERMITAGE

Mail : leszamisdulie@gmail.com



**PLœUC-L'HERMITAGE**  
Source du Lié et Forêt de Lorge

### EXEMPLAIRE A RETOURNER

#### REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

##### ARTICLE 1 : Lieux & horaires

La manifestation se déroulera le **dimanche 13 septembre 2026 de 10H à 18H00** à EHPAD Louis Morel, sur le parking visiteurs situé : 13 rue de la clôture neuve 22150 PLOEUC L'HERMITAGE

##### ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Le vide grenier est exclusivement ouvert aux particuliers, résidents ou non-résidents sur la commune.

Seuls des objets personnels et usagés peuvent être proposés à la vente.

L'inscription préalable est obligatoire. Elle ne sera définitivement validée qu'à réception du dossier complet et du règlement à l'adresse suivante :

#### ASSOCIATION LES Z'AMIS DU LIE

EHPAD Louis Morel

13 rue de la clôture neuve

22150 PLOEUC L'HERMITAGE

Pièces à fournir :

- La demande d'inscription dûment complétée et signée
- 2 règlements intérieurs signés (1 exemplaire à conserver, 1 exemplaire à retourner)
- Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité
- Règlement par CHEQUE à l'ordre Association les z'amis du lié ou en ESPECES

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) ou pourront être déposées directement à l'accueil de l'EHPAD.

##### ARTICLE 3 : Installation et déroulement

L'accès au site est interdit avant 7h00.

L'installation des exposants s'effectue de 7h00 et 9h30

Aucun véhicule ne pourra circuler dans l'enceinte du vide grenier.

Les exposants mineurs exposants devront être accompagnés en permanence d'une personne majeure, qui assurera l'entière responsabilité.

##### ARTICLE 4 : Stands & engagement

Les emplacements devront être maintenus en parfait état de propreté.

Il est strictement interdit de jeter au sol des papiers, cartons ou tout autre déchet, ou d'abandonner sur place des objets invendus, sous peine de sanction.

Chaque participant devra pouvoir justifier de son identité et se soumettre, le cas échéant, aux contrôles effectués par les services de police, de gendarmerie, les services fiscaux ou les agents de la Direction générale de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les exposants s'engagent à être présents durant toute la durée de la manifestation.

Sont strictement interdites :

- La vente d'armes ou objets assimilés ;
- La vente d'animaux ;
- La vente de denrées alimentaires et de boissons.

Aucun branchement électrique ou point d'eau ne sera mis à disposition.

Les organisateurs veilleront au respect du présent règlement.

#### **ARTICLE 5 : Réservation et paiement**

Un mail de confirmation sera envoyé aux participants après validation de leur inscription.

Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation.

Les exposants seront inscrits sur un registre tenu par les organisateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

Les réservations sont nominatives. Chaque emplacement est attribué doit être occupé par un seul marchand.

**Prix** : 3 € le mètre linéaire ou 7€50 (2 m linéaire) avec mise à disposition d'une table 1m80. La profondeur maximale d'un stand est fixée à 2 mètres.

Le règlement s'effectue par **chèque** à l'ordre l'association les z'amis du lié ou en **espèces**.

#### **ARTICLE 6 : Annulation**

L'absence de l'exposant, quelle qu'en soit la raison ne donnera lieu à aucun remboursement du droit d'emplacement.

En cas de force majeure ou de conditions météorologiques rendant impossible l'organisations de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement. Les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

#### **ARTICLE 7 : Obligations**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités compétentes ou les services de secours.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas le présent règlement ou perturbant le bon déroulement de la manifestation.

Chaque participant devra prévoir son propre matériel d'exposition.

Les exposants s'engagent à maintenir leur stand ouvert jusqu'à 18h00.

La signature du présent règlement vaut acceptation pleine et entière de celui-ci.

#### **ARTICLE 8 : Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou accident concernant les biens des exposants. Chaque participant demeure responsable de son stand, de son matériel et des objets exposés pendant toute la durée de la manifestation. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux tiers ou aux installations.

Fait à : .....Le.....

NOM - PRENOM .....

SIGNATURE

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



## ASSOCIATION « Les Z'amis du Lié »

EHPAD Louis Morel  
13 rue de la clôture neuve  
22150 PLOEUC LHERMITAGE  
Mail : leszamisdulie@gmail.com



**PLœUC-L'HERMITAGE**  
Source du Lié et Forêt de Lorge

### EXEMPLAIRE A CONSERVER

#### REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

##### ARTICLE 1 : Lieux & horaires

La manifestation se déroulera le **dimanche 13 septembre 2026 de 10H à 18H00** à EHPAD Louis Morel, sur le parking visiteurs situé : 13 rue de la clôture neuve 22150 PLOEUC L'HERMITAGE

##### ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Le vide grenier est exclusivement ouvert aux particuliers, résidents ou non-résidents sur la commune.

Seuls des objets personnels et usagés peuvent être proposés à la vente.

L'inscription préalable est obligatoire. Elle ne sera définitivement validée qu'à réception du dossier complet et du règlement à l'adresse suivante :

#### ASSOCIATION LES Z'AMIS DU LIE

EHPAD Louis Morel  
13 rue de la clôture neuve  
22150 PLOEUC L'HERMITAGE

Pièces à fournir :

- La demande d'inscription dûment complétée et signée
- 2 règlements intérieurs signés (1 exemplaire à conserver, 1 exemplaire à retourner)
- Une photocopie recto-verso de la Carte d'Identité en cours de validité
- Règlement par CHEQUE à l'ordre Association les z'amis du lié ou en ESPECES

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi) ou pourront être déposées directement à l'accueil de l'EHPAD.

##### ARTICLE 3 : Installation et déroulement

L'accès au site est interdit avant 7h00.

L'installation des exposants s'effectue de 7h00 et 9h30

Aucun véhicule ne pourra circuler dans l'enceinte du vide grenier.

Les exposants mineurs exposants devront être accompagnés en permanence d'une personne majeure, qui assurera l'entière responsabilité.

##### ARTICLE 4 : Stands & engagement

Les emplacements devront être maintenus en parfait état de propreté.

Il est strictement interdit de jeter au sol des papiers, cartons ou tout autre déchet, ou d'abandonner sur place des objets invendus, sous peine de sanction.

Chaque participant devra pouvoir justifier de son identité et se soumettre, le cas échéant, aux contrôles effectués par les services de police, de gendarmerie, les services fiscaux ou les agents de la Direction générale de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les exposants s'engagent à être présents durant toute la durée de la manifestation.

Sont strictement interdites :

- La vente d'armes ou objets assimilés ;
- La vente d'animaux ;
- La vente de denrées alimentaires et de boissons.

Aucun branchement électrique ou point d'eau ne sera mis à disposition.

Les organisateurs veilleront au respect du présent règlement.

#### **ARTICLE 5 : Réservation et paiement**

Un mail de confirmation sera envoyé aux participants après validation de leur inscription.

Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation.

Les exposants seront inscrits sur un registre tenu par les organisateurs, conformément à la réglementation en vigueur.

Les réservations sont nominatives. Chaque emplacement est attribué doit être occupé par un seul marchand.

**Prix** : 3 € le mètre linéaire ou 7€50 (2 m linéaire) avec mise à disposition d'une table 1m80. La profondeur maximale d'un stand est fixée à 2 mètres.

Le règlement s'effectue par **chèque** à l'ordre l'association les z'amis du lié ou en **espèces**.

#### **ARTICLE 6 : Annulation**

L'absence de l'exposant, quelle qu'en soit la raison ne donnera lieu à aucun remboursement du droit d'emplacement.

En cas de force majeure ou de conditions météorologiques rendant impossible l'organisations de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement. Les sommes versées seront alors intégralement remboursées.

#### **ARTICLE 7 : Obligations**

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités compétentes ou les services de secours.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas le présent règlement ou perturbant le bon déroulement de la manifestation.

Chaque participant devra prévoir son propre matériel d'exposition.

Les exposants s'engagent à maintenir leur stand ouvert jusqu'à 18h00.

La signature du présent règlement vaut acceptation pleine et entière de celui-ci.

#### **ARTICLE 8 : Responsabilité**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou accident concernant les biens des exposants. Chaque participant demeure responsable de son stand, de son matériel et des objets exposés pendant toute la durée de la manifestation. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux tiers ou aux installations.

Fait à : .....Le.....

NOM - PRENOM .....

SIGNATURE

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



## ASSOCIATION « Les Z'amis du Lié »

EHPAD Louis Morel

13 rue de la clôture neuve

22150 PLOEUC L'HERMITAGE

Mail : leszamisdulie@gmail.com



**PLœUC-L'HERMITAGE**  
Source du Lié et Forêt de Lorge

### ATTESTATION ET INSCRIPTION VIDE GRENIER

**DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026**

Parking visiteurs de l'EHPAD Louis Morel

13, rue de la Clôture Neuve – 22150 Ploeuc-l'Hermitage

Ouverture des exposants à partir de 7h- Ouverture aux publics à partir 10h-18h

Je soussigné(e)

Nom : .....Prénom : .....

Né(e) le : .....à (Ville) .....(Département) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

#### Titulaire de la pièce d'identité

Nature de la pièce : .....

N° : .....

Délivrée le : .....Par : .....

N° d'immatriculation de mon véhicule : .....

**Les véhicules ne sont pas autorisés à rester sur les emplacements pendant la manifestation.**

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être un commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)
- De non-participation à plus de deux vides greniers durant l'année civile en cours (article R 321-9 du code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-greniers et m'engager à le respecter.

Fait à : ..... le : .....

Signature :

#### Coût :

- **3 € le mètre linéaire : nombre de mètre** .....X 3€ = .....€
- **7€50 (soit 2 mètres + Une TABLE 1m80)** .....X 7,50€ = .....€

**TOTAL : .....€**

#### Mode de règlement :

☐ Chèque (à l'ordre de l'Association Les Z'Amis du Lié)

☐ Espèces

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée définitivement qu'une fois le paiement effectué et les documents retournés à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION LES Z'AMIS DU LIE**

**EHPAD Louis Morel**

**13 rue de la clôture neuve**

**22150 PLOEUC L'HERMITAGE**

Liste des pièces à fournir pour valider l'inscription :

- ☐ La fiche d'inscription complétée et signée
- ☐ 2 règlements intérieurs signés (1 à conserver, 1 à joindre au paiement)
- ☐ Une photocopie de la Carte d'Identité recto/verso en cours de validité ;
- ☐ Règlement par CHEQUE à l'ordre Association les z'amis du lié ou en ESPECES

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 à minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou peuvent être déposées directement à l'accueil de l'EHPAD.

Cette attestation sera conservée par l'organisateur et jointe au registre des vendeurs prévu par la réglementation en vigueur.